

Zeitschrift: Domaine public

Band: - (2009)

Heft: 1816

Artikel: Initiative des Alpes : l'importance du service après-vente : dix ans après, le mandat constitutionnel donné aux autorités nécessite toujours la vigilance des initiants

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013831>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suisse s'aligne «*souverainement*» sur la législation européenne.

La pratique n'est certes pas nouvelle. Depuis quinze ans, Berne adapte progressivement chacune de ses lois pour les rendre conformes à celles de l'Union. Avec l'acceptation du principe «*Cassis de Dijon*», la Suisse fait un pas supplémentaire. Pour éviter de

retoucher au coup par coup sa législation interne, elle accepte le menu européen en bloc, avec quelques exceptions il est vrai.

L'abandon de souveraineté législative va plus loin encore. Selon la version qui sort des délibérations du Conseil des Etats, les fabricants suisses auront le droit d'appliquer les normes européennes, qu'ils soient exportateurs ou

fournisseur du seul marché national. *Exit* donc des règles suisses que plus personne ne respectera! Quelques parlementaires ont bien tenté de corriger cette satellisation peu honorable en demandant que la Suisse négocie avec Bruxelles un accord sur la reconnaissance réciproque des normes. Et bien c'est non. Le Parlement préfère s'aligner en silence et sans contrepartie.

Initiative des Alpes: l'importance du service après-vente

Dix ans après, le mandat constitutionnel donné aux autorités nécessite toujours la vigilance des initiants

Jean-Daniel Delley (7 mars 2009)

Grâce au droit d'initiative, le peuple peut imposer son point de vue aux autorités, Conseil fédéral et Assemblée fédérale. Mais à vrai dire le souverain fait un usage modéré de ce droit: depuis 1891, quinze initiatives populaires seulement ont trouvé grâce à ses yeux. Et lorsqu'il approuve l'une d'elles, il n'a pas la certitude que le mandat sera fidèlement exécuté. Pour preuve, l'initiative «*pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit*» (initiative des Alpes), adoptée en votation populaire en 1994 et dont les objectifs ne sont toujours pas atteints.

Cette année-là, 52% des votants exigent que «*le trafic des marchandises à travers la Suisse sur les axes alpins s'effectue par le rail*» dans un

délai de 10 ans et que «*la capacité des routes de transit des régions alpines ne (soit) pas augmentée*». Une exigence largement soutenue par les cantons alpins, à l'exception du Valais et des autres cantons romands.

A l'actif de l'initiative, la définition par le parlement des quatre axes de transit dont la capacité ne peut être augmentée: Gothard, San Bernardino, Grand Saint Bernard et Simplon; l'instauration d'une redevance pour les poids lourds liée aux prestations, l'idée d'une bourse du transit alpin maintenant ancrée dans la loi sur le transfert du trafic de marchandises. Mais les initiants doivent constamment monter au front pour contrer les attaques qui visent à

abroger ou affaiblir la décision populaire de 1994. Regroupés au sein de l'association Initiative des Alpes, ils tissent des liens avec les mouvements similaires des pays alpins voisins, mobilisent l'opinion par des manifestations, harcèlent les autorités pour leur rappeler le mandat constitutionnel. Car l'objectif de transfert est reporté à plusieurs reprises: en 1999, la loi le traduit par un maximum de 650'000 trajets à atteindre en 2009; en 2008, le Parlement reporte ce délai de dix ans.

Même après son adoption, une initiative populaire nécessite encore un service après-vente attentif et des militants engagés.